REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 29 avril 2021

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15 Absents :7

Votants : 16 (15 + 1 pouvoir) Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération : 25 MAI 2021

COMMUNICATION N° 2021-03(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 11 mai, le Gonseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN

Etaient présent(e)s: Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Patricia GRANET BRUNELLO, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Geneviève PRIMITERRA, Alberte VALLEE.

Messieurs Serge CAREL, Claude FIAERT, Bernard LIPERINI, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA,

Daniel SPAGNOU.

Etaient excusé(e)s: Mesdames Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Jean-Claude CASTEL, Robert GAY (ayant donné pouvoir à Geneviève PRIMITERRA), Maurice JAYET, Serge PRATO, Jean-Michel TRON.

Objet : Compte-rendu du recours à l'emprunt et à la ligne de trésorerie

Le Président expose :

Par délibération CASDIS n° 2020-16 du 15 octobre 2020, le Président du Conseil d'administration est autorisé à contracter et renégocier les emprunts et lignes de trésorerie pendant la durée de son mandat. Il doit rendre compte de cette délégation lors de la séance du Conseil d'administration la plus proche après l'opération réalisée.

• Ligne de trésorerie

Le S.D.I.S. a signé, le 15 février 2021, un contrat de ligne de trésorerie pour un montant d'un million cinq cent mille euros avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

Caractéristiques du contrat :

- Plafond : 1,500,000 euros

- Durée : un an

- Taux d'intérêt annuel variable : Moyenne mensuelle de l'EURIBOR 3 mois + marge

de 0,40 %

- Calcul des intérêts : base 365 jours

Commission d'engagement : nulle
 Commission de non utilisation : nulle
 Frais de dossier : 1500 €

- Montant minimum de demande de mise à disposition : aucun

- Remboursement des intérêts : mensuel (montant en fonction des utilisations)

- Typologie Gissler : 1A

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Les membres du Conseil d'administration ont pris acte de cette communication, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

Pierre POURCIN